



19.08.2016 - 11:44 Uhr

Prise de position de l'Armée du Salut Suisse concernant la privation de subventions pour ses activités avec les jeunes

Bern (ots) -

L'Armée du Salut prend position face aux raisons pour lesquelles le Tribunal administratif fédéral a confirmé une décision négative, en réponse à une demande de subventionnement en 2014. L'organisation ne met pas en cause le fait que l'évangélisation soit un des buts de ses camps. Elle n'accepte cependant pas l'allégation de ne pas être intéressée, avant tout, par le développement et le bien-être des enfants.

Par évangélisation, l'Armée du Salut comprend partager la foi chrétienne et ses valeurs, dans le plus grand respect de chacun et en particulier des enfants. Prendre aussi en compte l'aspect spirituel en plus des aspects physiques, sociaux et psychiques des enfants signifie, pour elle, se soucier pleinement de leurs intérêts.

L'évangélisation n'est pas le seul but des activités de jeunesse et des camps de l'Armée du Salut, qui s'intéresse à l'enfant dans son ensemble. Pendant plus de 100 ans de camps, l'Armée du Salut n'a pas eu de réactions négatives de parents par rapport à sa prise en charge. Elle est parfaitement transparente concernant ses activités et ses camps.

Une charte favorisant clarté et transparence

L'Armée du Salut a d'ailleurs été parmi les premiers signataires d'une Charte expliquant les buts et les principes régissant les activités des organisations chrétiennes impliquées parmi les enfants et les jeunes. En la signant, les responsables du travail parmi les enfants et les jeunes s'engagent à respecter la liberté religieuse et la liberté d'expression, à favoriser la participation et l'engagement, à suivre régulièrement des formations de base et des formations continues, à encourager la prévention, à faire preuve de transparence et à refuser toute forme de discrimination. Vous trouverez plus d'informations concernant la Charte ici : www.ccej.ch.

A propos de la décision du Tribunal administratif fédéral

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) avait récemment confirmé une décision négative en réponse à une demande de subventionnement en 2014. D'après le TAF, les camps de l'Armée du Salut seraient prioritairement destinés à dispenser la parole des Evangiles et peuvent être considérés comme des « lieux de conversion ». Bien que l'Armée du Salut regrette de ne plus bénéficier de ces subventions de la Confédération, la décision du TAF n'est pas déterminante pour les activités de jeunesse de l'Armée du Salut. Le budget des Secrétariats de jeunesse se monte à 1,2 millions de francs et les subventions en question fluctuaient entre CHF 30 000 et CHF 50 000. A noter que les activités avec les jeunes sont rendues possibles uniquement grâce à l'engagement de nombreux bénévoles.

Déclaration de mission internationale de l'Armée du Salut

L'Armée du Salut est un mouvement international et fait partie de l'Eglise chrétienne universelle. Son message se fonde sur la Bible. Son ministère est motivé par l'amour de Dieu. Sa mission consiste à annoncer l'Evangile de Jésus-Christ et à soulager, en Son nom, sans distinction aucune, les détresses humaines.

Contact:

Jacques Donzé
Directeur de l'OEuvre d'évangélisation
Tel. +41 31 388 05 41
jacques_donze@armedusalut.ch